

CGV-150606

UNIVERSITÉ DE MONCTON

239^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 6 juin 2015

De 8 h 40 à 12 h 25

Salle 309 Pavillon Irène-Léger

Campus de Shippagan

PRÉSENCES :

Jeannita Bernard	Extérieur du NB (IPÉ)	Paulette Robert	Nord-Est
Alain Bossé	Nord-Ouest	Jean-Claude Savoie	Chancelier
Adélarde Cormier	Sud-Est	Jean Soucie	Nord-Ouest
Michel Côté	Extérieur des régions	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Keith Coughlan	Sud-Est	Neil Vibert	Nord-Est
Micheline Daigle- LeBlanc	Extérieur du NB (NÉ)		
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	<u>OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS</u>	
Yves Gagnon	Nord-Est	Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Pascal Haché	Étudiant (Moncton)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Jacques Paul Couturier, vice- recteur	Edmundston
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Benoît Long	Extérieur du NB (Ottawa)	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Blanca Navarro- Pardiñas	Professeure (Edmundston)	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur <i>par intérim</i>	Shippagan
Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)		
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest		

PERSONNES EXCUSÉES : Mathieu Lemieux, Marie-Linda Lord, Christian Michaud, Stéphane Robichaud et Marie-Noëlle Ryan

ABSENCES : Denis Caron et Nérika Caissie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE.....	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-150411	4
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.1. Autres.....	5
10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-141210, CEX-141215, CEX-150511 ET CEX-150527.....	7
12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX	7
12.1. CEX-141210.....	7
12.1.1. Autres.....	7
12.2. CEX-141215.....	7
12.2.1. Autres.....	7
12.3. CEX-150511.....	7
12.3.1. Rapport des ressources humaines	7
12.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit.....	9
12.3.3. Appellation des installations physiques	10
12.3.4. Autres.....	10
12.4. CEX-150527.....	11
12.4.1. Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche	11
12.4.2. Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen <i>par intérim</i> de la Faculté des études supérieures et de la recherche	12
12.4.3. Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen de la Faculté d'ingénierie	13
12.4.4. Autres.....	13
13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	13
13.1. Création du programme de Ph. D. en sciences appliquées	13
13.2. Création d'une Mineure en langues étrangères.....	14
13.3. Création d'une Mineure en allemand	14
14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	15
15. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE.....	15
15.1. Entente collective entre UdeM et APPUMCS	15
16. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	16
17.1. Politique de placement.....	16
18. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-150508	16
19. AFFAIRES NOUVELLES.....	17
20. PROCHAINE RÉUNION	17
21. CLÔTURE	17

	Page
DOCUMENTS	18
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1-2)
DOCUMENT B : Rapport du recteur et vice-chancelier — Présentation PowerPoint	B(1-28)
DOCUMENT C : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-150415	C(1)
DOCUMENT D : Faits saillants de l'entente collective entre UdeM et APPUMCS.....	D(1-5)
DOCUMENT E : Politique de placement	E(1-22)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 40 : Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 239^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes qui sont décédées récemment.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à madame Paulette Robert, représentante du Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Un avis de convocation et un avis de résolution ont été envoyés le 21 mai 2015 accompagnés de l'ordre du jour conformément au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*. La réunion est convoquée par le président du Conseil des gouverneurs, Raymond Lanteigne.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

Courriel de Marie-Noëlle Ryan, gouverneure, adressé à Lynne Castonguay, ABPPUM et Étienne Dako ainsi que, en copie conforme, Raymond Lanteigne, Raymond Théberge et Marie-France Pelletier, daté du 5 juin 2015. Madame Ryan demande que l'adoption du procès-verbal CGV-150411 soit reportée à la prochaine réunion, car elle dit être en désaccord, entre autres, avec la transcription de ses propos.

Ce courriel sera examiné au point 8 de l'ordre du jour.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

R : 01-CGV-150606

Jean Soucie, appuyé par Pascal Haché, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-150411

La secrétaire générale rappelle qu'un courriel de Marie-Noëlle Ryan, gouverneure, a été reçu à 20 h 37 le 5 juin, courriel dans lequel madame Ryan indique ne pas être en accord avec la transcription de ses propos, ni de certaines parties du procès-verbal. Madame Ryan demande le report de l'adoption du procès-verbal CGV-150411.

Le Conseil des gouverneurs discute de la demande. Plusieurs sont d'avis que l'adoption d'un procès-verbal est un point statutaire à l'ordre du jour et qu'il est de mise de maintenir la cohérence dans les procédures d'adoption des procès-verbaux.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-150411 (suite)

Au sujet de l'extrait de la transcription (document CP) qui se retrouve en annexe du procès-verbal, un gouverneur rappelle que c'est à la demande de madame Ryan que ses propos soient élaborés dans le procès-verbal. Une discussion s'ensuit sur l'extrait (document CP). Plusieurs points sont soulevés, notamment les suivants :

- L'extrait a été préparé par une tierce partie, soit la compagnie Pro Document. La compagnie Pro Document prépare les transcriptions du Sénat académique de l'Université de Moncton.
- Les propos de madame Ryan et de monsieur Héту sont élaborés dans l'extrait en raison de leur demande spécifique.
- Selon la procédure d'assemblée, les délibérations d'un Comité plénier ne sont pas publiées. Il y a toutefois des exceptions. Au Sénat académique, les discussions sont transcrites et remises aux membres du Sénat académique seulement. Ici, le président du Conseil des gouverneurs a accepté la demande de madame Ryan et de monsieur Héту à savoir que leurs propos soient écrits dans le procès-verbal.
- Un gouverneur indique qu'il pensait que les propos seraient écrits dans le procès-verbal en tant que tel et non en annexe. Toutefois, il manifeste son accord avec le format de la présentation.
- Une gouverneure indique que nous n'avons *rien à cacher*.
- Un gouverneur note qu'en raison de la demande spécifique, des coûts ont été entamés pour assurer le suivi approprié. L'adoption du procès-verbal ne doit pas être reportée selon lui.
- Une gouverneure souligne que le Conseil des gouverneurs peut soit reporter l'adoption du procès-verbal, soit adopter le procès-verbal sans l'extrait (document CP).

Après discussion, la proposition suivante est mise aux voix :

R : 02-CGV-150606

Yves Gagnon, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le procès-verbal CGV-150411 soit adopté tel qu'il a été présenté, incluant la table des matières et l'extrait (document CP) en annexe. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

9.1. Autres

Aucune question n'est soulevée.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-28

Présentation du recteur et vice-chancelier

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui couvre la période du 11 avril au 6 juin 2015. Le rapport est divisé en trois parties, soit les dossiers de l'heure, les réalisations en lien avec la planification stratégique et les prix et distinctions.

Le recteur passe en revue les faits saillants de son rapport. Les points suivants sont soulevés :

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

- Lors des cérémonies de collation des grades en mai 2015, 1093 nouveaux diplômés ont été décernés. De ceux-ci, le 50 000^e diplôme, depuis la fondation de l'Université de Moncton, a été décerné à Jean-Michel Bélanger d'Edmundston.
- UdeM Développement Inc. étudie un projet majeur qui verrait l'établissement d'un foyer de soins de santé sur les terrains du campus-recherche au Campus de Moncton (nord de la rue Morton).

Ce projet porte le nom *Campus domiciliaire en soins de santé*. Ce projet compte plusieurs phases et compte plusieurs immeubles. On prévoit des bâtiments pour les personnes âgées autonomes et moins autonomes. Le projet nécessite 12 acres de terrain (stationnement inclus). L'Université de Moncton demeure propriétaire du terrain en tout temps. Le terrain serait loué (bail de longue durée) à la compagnie et les revenus de location seraient investis dans la recherche universitaire. Le dossier est à l'étude présentement. Il sera présenté au Comité exécutif et au Conseil des gouverneurs pour approbation au cours de l'été. À noter que l'Université de Moncton appartient 200 acres de terre au nord de la rue Morton.

Les gouverneurs font les commentaires suivants :

- Un gouverneur indique que, dans ce nouveau projet, les francophones doivent être bien servis dans leur langue. Une gouverneure indique que l'on doit *influencer* positivement l'établissement d'un foyer de soins de santé bilingue, afin que celui-ci baigne dans une culture francophone.
- Un gouverneur explique que la désignation bilingue du foyer de soins de santé est une décision de la province du Nouveau-Brunswick. Le fournisseur des services s'exposera à un risque au niveau de sa réputation s'il n'observe pas ses obligations.
- Un gouverneur explique qu'il est heureux de voir que l'on fait quelque chose avec ces terrains. L'Université a besoin de nouvelles sources de revenus et il faut considérer sérieusement tous les projets porteurs d'avenir. Il faut rentabiliser les actifs.
- Plusieurs gouverneurs indiquent qu'il s'agit d'un projet intéressant qui s'inscrit dans l'axe de recherche de la santé. Ce projet fait appel aux diverses forces vives de la communauté : Centre de formation médicale, Réseau Vitalité, Ville de Moncton, Province du Nouveau-Brunswick, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, et autres.
- Plusieurs discussions ont eu lieu au sujet de l'offre de cours en ligne pour les élèves des écoles secondaires francophones notamment du Centre scolaire Samuel-de-Champlain et du Centre communautaire Sainte-Anne. Un gouverneur note qu'il faut poursuivre les discussions afin de développer des niches. Ceci a un impact positif sur le recrutement des étudiantes et des étudiants.
- Le professeur Donald J. Savoie a remporté l'un des plus prestigieux prix universitaires canadiens, soit le prix Killam 2015 en sciences sociales. Cette reconnaissance prestigieuse est accompagnée d'une bourse de 100 000 \$. Toutes nos félicitations à monsieur Savoie pour cet exploit!
- 104 jeunes des trois districts scolaires francophones de la province ont participé à la finale de l'Expo-sciences francophone du Nouveau-Brunswick qui fut présenté au Campus d'Edmundston. Un merci spécial à la lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, l'honorable Jocelyne Roy-Vienneau, qui a participé à la finale ainsi qu'aux nombreux donateurs.

Lors de la discussion, divers points sont soulevés :

- Un gouverneur est d'avis qu'il faut poursuivre l'étude des réunions vertes. Les documents reçus pour cette réunion (et les autres) sont volumineux. Il serait bien de recevoir les documents de façon électronique. Le Comité de gouvernance poursuit son étude sur ce dossier.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

- Une gouverneure est d'avis qu'il faut développer des ententes avec les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, notamment à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ententes viennent contrer l'assimilation des Acadiennes et des Acadiens francophones.
- Une gouverneure note que le rapport du recteur ne contient pas les réalisations en recherche des trois campus. Il serait bien de retravailler cette partie du rapport.

R : 03-CGV-150606

Benoît Long, appuyé par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-141210, CEX-141215, CEX-150511 ET CEX-150527

R : 04-CGV-150606

Adélarde Cormier, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-141210, CEX-141215, CEX-150511 et CEX-150527. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX**12.1. CEX-141210****12.1.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12.2. CEX-141215**12.2.1. Autres**

Point 4 — Huis clos : dossier plan stratégique de recrutement – bris de confidentialité

Un gouverneur demande si un suivi a été fait au sujet du dossier du bris de confidentialité. La secrétaire générale explique que le président de la FÉÉCUM, monsieur Moncef Lakouas, a admis avoir remis une copie du plan stratégique de recrutement aux journalistes. Ce plan était sous le sceau de la confidentialité. Des rencontres ont eu lieu avec monsieur Lakouas, le président du Conseil des gouverneurs, le recteur et vice-chancelier, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines ainsi que la secrétaire générale. Une lettre de réprimande a été remise à monsieur Lakouas en janvier 2015. Par ailleurs, la décision fut prise que monsieur Lakouas ne pourrait plus participer aux réunions du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs. Monsieur Lakouas était un invité à cette instance.

Monsieur Lakouas a terminé son mandat au Conseil des gouverneurs en mars 2015.

12.3. CEX-150511**12.3.1. Rapport des ressources humaines**

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs de cette politique, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) informe les membres des nominations suivantes :

12.3.1. Rapport des ressources humaines (suite)

- Le professeur **DAVID DÉCARIE** (Département d'études françaises) a été nommé directeur de son Département pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **NORMAND BEAUDOIN** (Département de physique et d'astronomie) a été nommé directeur *par intérim* de son Département pour un mandat d'un (1) an, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **SERGE JOLICOEUR** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur de son Département pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **JEAN-LUC BONNAUD** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur adjoint de son Département pour un mandat régulier de deux (2) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017 conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **ANNETTE BOUDREAU** (CRLA — Centre de recherche en linguistique appliquée) a été nommée directrice *par intérim* du CRLA pour un mandat d'un (1) an, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **LAURENCE ARRIGHI** (CRLA — Centre de recherche en linguistique appliquée) a été nommée directrice du CRLA pour un mandat de deux (2) ans, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **MATTHIEU LEBLANC** (Département de traduction et des langues) a été nommé directeur de son Département pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **RONALD BABIN** (Département de sociologie) a été nommé directeur de son Département pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **CHANTAL BOURASSA** (École de travail social) a été nommée directrice de son École pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **CHANTALE BRUN** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommée directrice *par intérim* de son École pour un mandat d'un (1) an, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **PIERRE-MARCEL DESJARDINS** (Département d'économie) a été nommé directeur de son Département pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **LISE RODRIGUE** (Secteur langue) a été nommée responsable de son Secteur pour un mandat d'un (1) an, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **JEAN SAINT-AUBIN** (École de psychologie) a été nommé directeur de son École pour un mandat régulier de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

12.3.1. Rapport des ressources humaines (suite)

- Le professeur **JEAN MORENCY** (Département d'études françaises) a été nommé directeur adjoint de son Département pour un mandat régulier de deux (2) ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **SUZANNE HARRISON** (École de science infirmière) a été nommée directrice *par intérim* de son École pour un mandat d'un (1) an, soit pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux stipulations prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **ANIK DUBÉ** (École de science infirmière) a été nommée directrice adjointe de son École pour un mandat d'un (1) an, soit pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux stipulations prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **PIERRE GODBOUT** (École de science infirmière) a été nommé directeur de son École pour un mandat régulier de trois (3) ans, soit pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019, conformément aux stipulations prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **JACQUES ARSENAULT** (Département des arts visuels) a été nommé directeur de son Département pour un mandat d'un (1) an, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément aux stipulations prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le professeur **GABRIEL LAPLANTE** (Département de génie mécanique) a été nommé directeur de son Département pour un mandat régulier de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, conformément aux stipulations prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

12.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit

Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, le rapport final du Comité consultatif de sélection pour le poste de doyenne ou doyen de la Faculté de droit est distribué séance tenante. Le rapport de huit pages fait état du mandat et de la composition du Comité. Il donne des informations sur le profil et les attributions du poste, l'affichage du poste, l'étude des candidatures reçues, les entrevues, les consultations publiques, l'évaluation des commentaires reçus et l'évaluation des références.

Au sujet de l'application de la *Politique d'équité en matière d'emploi*, le rapport d'équité et la réponse du Comité d'équité font partie dudit rapport final.

Le recteur et vice-chancelier présente la candidature du candidat retenu, soit monsieur Fernand de Varennes. Monsieur de Varennes est titulaire d'un Baccalauréat en droit de l'Université de Moncton (1988), d'une Maîtrise en droit de la London School of Economics and Political Science (1992) et d'un Doctorat (Dr Juris) de la Universiteit Maastricht (1996). Il est spécialisé en droits linguistiques et en droits de la personne, des minorités et des peuples autochtones. Il est professeur honoraire au Centre des droits de la personne, à l'Université de Pretoria et professeur invité à l'Université de Hong Kong. Il a été professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton de 1992 à 1994 et à l'École de droit de l'Université Murdoch (Perth, Australie) de 1995 à 2011. Il a d'ailleurs été le directeur du programme de Maîtrise en droits de la personne et doyen intérimaire en 2008 et en 2009. Il a été instrumental au développement de nouveaux programmes en droit ainsi qu'à la mise en place d'ententes de collaborations interuniversitaires et internationales. Monsieur de Varennes a plus de 160 publications à son actif, dont des rapports pour le compte d'organismes internationaux (ex. ONU et UNESCO) sur les droits des migrants, sur les droits linguistiques des peuples autochtones et des minorités. Il a été rédacteur-en-chef de la revue juridique *Asia-Pacific Journal on Human Rights and the Law* de 1998 à 2012.

Le recteur et vice-chancelier indique que le Comité consultatif de sélection recommande la candidature de Monsieur de Varennes à l'unanimité.

Un gouverneur note que le processus fut long et complexe. Il demande s'il y a des raisons de s'inquiéter de la difficulté de trouver des candidats. Le recteur et vice-chancelier explique que plusieurs facultés de droit dans les Maritimes comme au Canada connaissent des défis similaires.

12.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit (suite)

Plusieurs membres du Conseil notent la qualité du dossier du candidat, son niveau d'expertise et ses diverses expériences de travail.

R : 05-CGV-150606

Marie-France Pelletier, appuyée par Michel Côté, propose :

« Que **Fernand de Varennes** soit nommé doyen de la Faculté de droit pour un premier mandat de cinq ans, soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12.3.3. Appellation des installations physiques

Salon étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation

Le recteur et vice-chancelier explique que monsieur Alcide Godin (ancien professeur à l'UdeM) a récemment fait un don important à l'Université de Moncton et que le montant est supérieur au montant minimal requis pour l'appellation d'un local. Le Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation a examiné le dossier et recommande que le salon étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation porte le nom Salon étudiant Alcide-Godin.

Le recteur et vice-chancelier précise que le personnel académique et administratif ainsi que les étudiantes et les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation ont été consultés.

R : 06-CGV-150606

Benoît Long, appuyé par Adélarde Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le salon étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation porte le nom **Salon étudiant Alcide-Godin**. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Salle de séminaire en histoire – local 143A

Le recteur et vice-chancelier explique que madame Yolande Dionne, épouse du défunt Raoul Dionne (un des fondateurs de l'UdeM, ancien secrétaire général et ancien professeur) a récemment fait un don important à l'Université de Moncton et que le montant est supérieur au montant minimal requis pour l'appellation d'un local. Le Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation a examiné le dossier et recommande que la salle de séminaire en histoire (local 143A) porte le nom Salle Raoul-Dionne.

R : 07-CGV-150606

Josée Rioux-Walker, appuyée par Alain Bossé, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que la salle de séminaire en histoire (local 143A) porte le nom **Salle Raoul-Dionne**. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Au nom du Conseil des gouverneurs, le président remercie les généreux donateurs.

12.3.4. Autres

Point 2.2 : Règlement sur le stationnement et la circulation des véhicules

Un gouverneur demande des précisions sur le dossier. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que le dossier est à l'étude et que le Service de sécurité est au courant du dossier. Les suivis seront présentés au Comité exécutif.

12.3.4. **Autres** (suite)

Point 2.2 : Demande d'analyse indépendante des structures administratives de l'Université de Moncton et d'étude d'options alternatives

Un gouverneur soulève des éléments du dossier portant sur la demande d'analyse indépendante des structures administratives de l'Université de Moncton et d'étude d'options alternatives, demande provenant de l'ABPPUM et de la FÉECUM. Il indique ne pas être à l'aise avec les questions liées à la structure administrative des trois campus. Il rappelle que chaque campus a sa propre convention collective avec les professeures et les professeurs.

Un gouverneur précise que la question ne porte pas sur le nombre de campus, mais plutôt sur le nombre de vice-recteurs.

Certains gouverneurs mentionnent que l'on prévoit dans plusieurs textes officiels, en plus des conventions collectives, que les vice-recteurs des constituantes représentent le recteur et vice-chancelier dans les campus. On est régie sur plusieurs fronts.

Le dossier sera examiné par le Comité de gouvernance.

Félicitations à Jean Soucie

Le Conseil des gouverneurs félicite le docteur Jean Soucie, gouverneur, qui a reçu un doctorat honorifique en médecine de l'Université Sainte-Anne en mai dernier. Dr Soucie, un finissant de l'Université Sainte-Anne, souligne l'importance de cette université pour les Acadiennes et les Acadiens. Il indique que n'eût été de son *alma mater*, il ne parlerait pas français.

Applaudissements.

12.4. **CEX-150527**

12.4.1. **Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche**

Le recteur et vice-chancelier présente le dossier de monsieur François Vigneau, candidat au poste de vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Il explique que, conformément à la *Politique de sélection des cadres*, un concours a été lancé récemment. La candidature de monsieur Vigneau a été retenue.

Monsieur Vigneau occupe le poste de vice-doyen *par intérim* de la FESR depuis quelques années. Le recteur indique que le mandat de cinq ans commencerait en juillet 2016 et se terminerait en juin 2021, et ce malgré que la description du poste prévoyait une date de début en juillet 2015. Monsieur Vigneau sera en sabbatique (de type A) en 2015-2016.

Monsieur Vigneau est titulaire d'un Baccalauréat en psychologie et d'un Doctorat en psychologie de l'Université Laval. Il est professeur régulier à l'Université de Moncton depuis 2001.

Une gouverneure demande des explications au sujet des dates du mandat. Elle considère que les dates de mandat sont atypiques. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la sabbatique de monsieur Vigneau avait été reportée à la demande de l'Université. Une discussion s'ensuit sur la nature des sabbatiques pour les professeures et professeurs ainsi que les congés administratifs.

Un gouverneur note que l'on semble accommoder un candidat. D'autres indiquent que ce qui est proposé est logique en tenant compte des contextes, de la nature du poste, de la candidature en tant que telle et du fonctionnement des sabbatiques. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique qu'il n'existe pas de règlements précis sur ce type d'accommodement, mais ce qui est proposé respecte les pratiques habituelles.

On demande le scrutin secret.

12.4.1. **Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche** (suite)

R : 08-CGV-150606

Keith Coughlan, appuyé par Adélarde Cormier, propose :

« Que **François Vigneau** soit nommé vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. »

Vote par scrutin secret.

Scrutatrice et scrutateur : Marc Angers et Sylvie Doiron

Vote sur R08	Pour 12	Contre 6	Abstention 2	ADOPTÉE
--------------	---------	----------	--------------	---------

R : 09-SAC-150606

Marie-France Pelletier, appuyée par Benoît Long, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R09	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

12.4.2. **Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen par intérim de la Faculté des études supérieures et de la recherche**¹

Le recteur et vice-chancelier explique que le poste de vice-doyenne, vice-doyen *par intérim* doit être comblé pour un mandat d'un an en raison de la nomination de monsieur François Vigneau à titre de vice-doyen pour un mandat de cinq ans débutant en juillet 2016.

Le recteur et vice-chancelier présente le dossier de madame Mireille LeBlanc. Madame LeBlanc est titulaire d'un Baccalauréat (adaptation scolaire) de l'Université du Québec à Rimouski, d'une Maîtrise en psychopédagogie de l'Université Laval et d'un Doctorat en éducation de l'Université de Moncton. Elle est professeure au Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie depuis 2004.

Une gouverneure demande comment la sélection fut faite. Le recteur explique qu'il y a eu un processus de sélection partant d'un appel à candidatures, l'entrevue et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche conformément à la *Politique de sélection des cadres*.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-CGV-150606

Yves Gagnon, appuyé par Micheline Daigle-LeBlanc, propose :

« Que **Mireille LeBlanc** soit nommée vice-doyenne par intérim de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. »

Vote sur R10	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

¹ La procédure d'embauche pour le poste de vice-doyenne, vice-doyen *par intérim* n'est pas présentée dans la *Politique de sélection des cadres*. La procédure pour le poste de vice-doyenne, vice-doyen (régulier) y est cependant. Cette procédure a inspiré les travaux du Comité consultatif de sélection. Notons que les nominations *par intérim* pour une période de 6 mois ou plus doivent être présentées au Conseil des gouverneurs conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines*.

12.4.3. Nomination – Vice-doyenne, vice-doyen de la Faculté d'ingénierie

Note : Adélarde Cormier quitte la salle en citant un conflit d'intérêts.

Le recteur et vice-chancelier présente le dossier de monsieur Gabriel Cormier, candidat au poste de vice-doyen de la Faculté d'ingénierie. Monsieur Cormier est titulaire d'un Baccalauréat en sciences appliquées (génie électrique), d'une Maîtrise en sciences appliquées (génie électrique) et d'un Ph. D. (génie électrique). Il travaille à l'Université de Moncton depuis 2003.

Le recteur et vice-chancelier indique que le processus de sélection a été fait conformément à la *Politique de sélection des cadres*.

Aucune question n'est soulevée.

R : 11-CGV-150606

Jean Soucie, appuyé par Benoît Long, propose :

« Que **Gabriel Cormier** soit nommé vice-doyen de la Faculté d'ingénierie pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

12.4.4. Autres

Aucune autre question n'a été soulevée.

13. **RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Voir le Document C, p. 1

13.1. Création du programme de Ph. D. en sciences appliquées

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la proposition d'un nouveau programme de Ph. D., soit le Ph. D. en sciences appliquées. Il explique que l'Université de Moncton compte six programmes de doctorat (études littéraires, sciences du langage, sciences de la vie, éducation, psychologie (profil professionnel) et psychologie). Il s'agirait d'un deuxième programme en sciences (ingénierie). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ce projet s'inscrit dans l'esprit du grand projet de planification stratégique de l'Université.

Il présente les faits saillants du programme. Notamment, il s'agit d'un programme de trois ans qui compte 101 crédits, la thèse en comptant 80. Le vice-recteur indique que le programme de 3^e cycle en sciences appliquées fait suite au programme de maîtrise en sciences appliquées. Enfin, on indique que le corps professoral en place est apte à offrir un programme de 3^e cycle. On note aussi que des professeurs du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan sont habilités dans l'enseignement et la recherche.

Il explique que le programme bénéficie d'une subvention importante de la CESPM pour une période de cinq ans. Un programme de bourses accompagne également la création du nouveau programme d'études. Enfin, ce programme permettra de faire de nombreux partenariats avec les industries.

Aucune ressource professionnelle ne s'avère nécessaire. Aucun local additionnel ne s'avère nécessaire.

Le Conseil des gouverneurs notent que les inscriptions à temps complet à la Maîtrise ès sciences appliquées ont diminué au cours des dernières années, passant de 32 en 2008 à 19 en 2013. De plus, seulement un diplôme a été décerné en 2013. Par ailleurs, un membre demande des précisions sur les débouchés pour les étudiantes et les étudiants inscrits au Ph. D.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche manifeste son appui au projet, malgré la diminution dans les inscriptions. Une moyenne de 22,4 inscriptions à la maîtrise au cours des sept dernières années est intéressante afin de lancer un programme de cette envergure.

Aucune autre question n'est soulevée.

13.1. **Création du programme de Ph. D. en sciences appliquées** (suite)**R : 12-CGV-150606**

Josée Rioux-Walker, appuyée par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Ph. D. en sciences appliquées. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

13.2. **Création d'une Mineure en langues étrangères**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la proposition d'un nouveau programme, soit la Mineure en langues étrangères. Il explique que ce programme vise à donner à l'étudiante ou à l'étudiant une formation axée sur la compréhension et l'expression de la langue allemande ou de la langue espagnole.

Le programme compte 24 crédits et prévoit un choix au niveau du profil de cours, soit le profil allemand ou le profil espagnol. On note que cette mineure s'insère naturellement dans les choix de programme des étudiantes et des étudiants inscrits dans le programme de B.A multidisciplinaire. Aucune ressource additionnelle est nécessaire.

Un gouverneur demande pourquoi l'on a choisi l'Allemand comme profil plutôt que le Mandarin. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les coûts associés à l'enseignement du Mandarin seraient substantiels. Par ailleurs, il indique que le tableau 3, à l'annexe B du document, présente le taux d'inscription aux cours d'Allemand et que ceux-ci sont bien fréquentés.

Certains gouverneurs indiquent qu'il serait bien de pouvoir offrir d'autres programmes en langues.

R : 13-CGV-150606

Blanca Navarro Pardiñas, appuyée par Pascal Haché, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Mineure en langues étrangères. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

13.3. **Création d'une Mineure en allemand**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la proposition d'un nouveau programme, soit celui d'une Mineure en allemand. Le programme compte 24 crédits, dont neuf seraient suivis à l'Universität Bamberg en Allemagne. Les neuf crédits seraient reconnus dans le programme sous le sigle ALLE3999. Une entente avec l'Universität Bamberg a déjà été conclue. Le vice-recteur précise que le nouveau programme n'exige aucune ressource humaine ou financière additionnelle.

Aucune question n'est soulevée.

R : 14-CGV-150606

Alain Bossé, appuyé par Neil Vibert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Mineure en allemand. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

La présidente, Marie-France Pelletier, explique que le Comité de gouvernance poursuit son travail, notamment sur le projet du Code d'éthique pour les membres du Conseil et le profil des compétences des membres.

Un gouverneur demande si l'on va étudier la question des réunions par téléconférence. La présidente explique que cette question spécifique n'a pas été retenue en raison des fonds, mais que des directives ou des politiques à ce sujet pourraient être examinées.

15. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

15.1. Entente collective entre UdeM et APPUMCS

Voir le Document D, p. 1-5

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les faits saillants de l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan et l'Employeur. Il explique qu'il s'agit d'une convention collective d'une durée de quatre ans (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018). Les échelles salariales prévoient une augmentation de 2 % en 2014-2015 et de 0 % en 2015-2016. Les années 2016-2017 et 2017-2018 seront ouvertes aux négociations sur la question salariale seulement.

Le vice-recteur du Campus de Shippagan souligne que ces négociations ont été responsables, collégiales et éclairées. Tous les gens ont reconnu la conjoncture financière actuelle dans laquelle se retrouve l'Université.

Certains gouverneurs demandent des précisions sur les impacts monétaires annuels. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que ceux-ci s'élèvent à 70 000 \$ à 80 000 \$ annuellement.

Un gouverneur demande pourquoi toute professeure ou tout professeur en étant à sa première année comme professeur régulier au Campus de Shippagan se verra octroyer un dégrèvement de trois crédits. Il considère qu'une professeure ou un professeur pourrait avoir plusieurs années d'expérience en étant toutefois à sa première année comme professeur régulier au Campus de Shippagan. Un gouverneur explique que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs doivent offrir six nouveaux cours par année universitaire; il s'agit de leur donner une chance de monter les cours. Par ailleurs, ce dégrèvement permet aussi de faire de la recherche.

R : 15-CGV-150606

Benoît Long, appuyé par Adélarde Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le protocole d'entente conclue entre l'Employeur et l'Association des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton – Campus de Shippagan (APPUMCS). »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le président, Yves Gagnon, explique que le Comité a reporté sa réunion du 5 mai au 25 août prochain.

Par ailleurs, monsieur Gagnon indique qu'il terminera son mandat lors de cette réunion. Il remercie le Conseil des gouverneurs pour la confiance et remercie tous les membres du Comité de vérification.

Au nom du Conseil des gouverneurs et en son nom personnel, le président du Conseil des gouverneurs remercie monsieur Gagnon pour son travail au sein du Conseil et au sein du Comité de vérification pour deux mandats consécutifs.

Applaudissements.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

17.1. Politique de placement

Voir le Document E, p. 1-22

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la nouvelle version de la *Politique de placement* pour le fonds de dotation de l'Université de Moncton. Il indique qu'il s'agit d'une révision de fond, révision qui est en cours depuis plus d'un an. La *Politique* est composée des chapitres suivants :

- Objectif
- Partage des responsabilités
- Convictions en matière de placement du Comité
- Objectif de rendement, portefeuille de référence et rendement espéré et risque
- Limites de placement permises et mécanisme de rééquilibrage
- Catégories de placement permises
- Structures de gestion, objectifs de valeur ajoutée et contraintes de placement
- Généralités
- Politique de dépenses du Fonds
- Annexe 1 : Hypothèses des classes d'actif du portefeuille de référence

Le vice-recteur rappelle que les buts poursuivis pour le Fonds sont les suivants :

- de générer le maximum de revenu annuel tout en maintenant la volatilité des rendements à bas niveau;
- d'assurer une régularité annuelle dans les revenus afin d'être en mesure d'acquitter les engagements financiers du Fonds;
- de croître à un taux annuel égal au taux d'augmentation annuel de l'indice des prix à la consommation;
- de s'assurer que le Fonds génère un rendement réel à moyen terme suffisant pour soutenir le taux de dépenses fixé dans la *Politique*.

Le vice-recteur explique que le chapitre 3 (convictions en matière de placement du Comité) est nouveau. Dans cette section, on y retrouve certaines croyances du Comité, notamment celle que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent être importants pour le rendement à long terme au niveau des entreprises, des secteurs, des régions et des classes d'actifs.

Lors de la discussion, plusieurs gouverneurs félicitent les porteurs du dossier et apprécient la qualité du document. Un gouverneur note qu'il est bien d'ajouter les croyances par rapport aux facteurs ESG.

Dans un contexte de gestion des risques, un gouverneur aimerait recevoir l'éventail des risques qui touchent directement les universités.

Aucune autre question n'est soulevée.

R : 16-CGV-150606

Neil Vibert, appuyé par Jean Soucie, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à la Politique de placement.* »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

18. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-150508

Une gouverneure demande des clarifications par rapport au gel salarial des professeures et des professeurs. Le recteur et vice-chancelier indique que cette mesure doit être négociée entre l'ABPPUM et l'Employeur. Si le gel salarial n'est pas possible, d'autres options devront être examinées, et ceci avant le 15 juin 2015. Les négociations se poursuivent présentement.

Un gouverneur indique qu'il est préoccupé par la modification de la condition d'admission qui passe de la condition B à la condition A dans le programme de Majeure en criminologie. Il s'agit d'une diminution dans les exigences. Le vice-recteur à

l'enseignement et à la recherche explique que l'on doit demeurer compétitif et comparable aux autres programmes similaires dans la région.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Document du Comité conjoint de la planification

Un gouverneur note que les annexes du procès-verbal du CCJ sont volumineuses et, en conséquence, dispendieuses. Un court sommaire ou le dépôt sur le site Web serait préférable.

20. PROCHAINES RÉUNIONS

La réunion régulière et la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs auront lieu le 3 octobre 2015 à Edmundston.

Note : L'horaire des réunions pour l'année 2015-2016 est le suivant : samedi 3 octobre 2015 (Edmundston); samedi 5 décembre 2015 (Moncton); samedi 16 avril 2016 (Moncton) et samedi 11 juin 2016 (Shippagan).

21. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 25.

Contresigné le _____

Raymond Lanteigne, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENTS